

ORGANISATION DE LA FORMATION ET MODALITES DE CONTROLES DES CONNAISSANCES SPECIFIQUES MASTER
--

ANNEE UNIVERSITAIRE 2022-2023

Ces MCC spécifiques viennent compléter les MCC générales validées par le Conseil académique du 15/04/2021.

1. PRESENTATION DE LA FORMATION DE MASTER

DOMAINE : **Arts, lettres, langues**

MENTION : Arts, Lettres et Civilisations

Années et/ou Parcours-type (le cas-échéant) : Arts Numériques et Cultures Visuelles

Code(s) étape Apogée : 2AAN1 – 2AAN2

2. MODALITES DU CONTROLE DE L'ASSIDUITE (nombre d'absences autorisées, sanctions...) :

La présence aux CM et aux cours assurés en visio-conférence est obligatoire et sera appréciée au moment du jury.
--

Deux absences non justifiées sont autorisées par matière et par semestre.

Au-delà, l'étudiant sera noté ABI à l'UE/ECUE.

Justificatifs :

Ils sont à présenter au secrétariat dans la semaine suivant le retour à l'université ou la reprise des cours à distance.

Concernant les justificatifs médicaux, seuls les **originaux** seront acceptés.

3. COMPENSATIONS :

Entre :

- UE d'un même bloc de compétences
- UE d'un même semestre
- UE d'une même année
- Autres compensations

Aucune compensation entre UE, bloc ou semestre en master.

Seules les matières d'une même UE se compensent entre elles.
--

4. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES CONCERNANT LA FORMATION :

- Régimes d'études proposés :
Formation initiale (FI) FI par apprentissage (FA) Formation continue (FC)

 - Organisation des études :
Alternance Stage

 - Des aménagements d'études sont-ils prévus en FC et/ou en FA ?
Oui Non
- Si oui lesquels ?

5. AUTRES MODALITES CONCERNANT LA FORMATION :

Évaluations, règles de calcul, capitalisation, stages, mémoire, options...

Stage facultatif à réaliser en dehors des périodes d'enseignement.